

[Voir la version en ligne](#)

Cher(e) adhérent(e),

Au sommaire de notre newsletter du mois de février 2022 :

- **SAVE THE DATE ! 28 mars - 1er avril 2022 : la semaine de la prévention**
- **Des aides pour soutenir financièrement les mesures de prévention des entreprises du BTP**
- **Focus sur : la subvention « Risques Chimiques Pros Peinture en Menuiserie »**

Bonne lecture !



28 mars - 1er avril 2022 : semaine de la prévention

Cette opération 100 % digitale est destinée aux chefs d'entreprise, encadrants, compagnons, intérimaires voire apprentis qui, face aux risques professionnels dans le BTP, veulent renforcer leurs connaissances en matière de prévention et acquérir de bonnes pratiques.

Cette année, **3 thématiques** fortes : les chutes de hauteur et de plain-pied, le risque chimique et les poussières, les TMS. [En savoir plus sur le programme.](#)



Des aides pour soutenir financièrement les mesures de prévention des entreprises du BTP

Vous dirigez une TPE ou PME dans le secteur du BTP ? Vous souhaitez mettre en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail ? La Carsat de votre région peut vous apporter un soutien avec des aides financières dédiées aux petites entreprises.

Des subventions prévention TPE sont proposées aux entreprises de moins de 50 salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics. Elles permettent aux chefs d'entreprise d'investir pour protéger leurs salariés contre les principaux risques professionnels liés à leurs activités. 9 subventions prévention TPE sont disponibles pour le secteur bâtiment et travaux publics :

- TOP BTP
- RPS Accompagnement
- Risques Chimiques Pros Peinture en Menuiserie
- Risques Chimiques Pros Équipements
- Stop Amiante
- Soudage + sûr
- TMS Pros Diagnostic
- TMS Pros Action
- Prévention Maçons Indépendants (Ne concerne que les entreprises sans salarié)

Consultez le panorama des subventions et les conditions d'attribution sur [le site de l'Assurance maladie- Risques professionnels.](#)

FOCUS sur ...

La subvention « Risques Chimiques Pros Peinture en menuiserie »

Les activités de peinture et de vernissage en menuiserie



sont particulièrement exposantes, pour les salariés, à la fois lors des phases d'application mais aussi lors des phases de préparation des peintures et de nettoyage des outils.

Pour protéger la santé des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux **entreprises de moins de 50 salariés** la subvention « Risques Chimiques Pros Peinture en menuiserie ». Celle-ci est plafonnée à 25 000 euros pour montant minimum d'investissement de 2000 €. Son objectif est de réduire les risques liés aux agents chimiques dangereux dont les cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

- Pour en savoir plus : [Site de l'Assurance Maladie - Risques professionnels](#)
- Votre contact CARSAT Centre-Ouest : **Mail : catherine.gros@carsat-centreouest.fr**

Nos équipes vous accompagnent au quotidien.

Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.

Sandrine PERRIER,
Directrice



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)